



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 5 septembre 2023

Par suite d'une convocation en date du 31 août 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 5 septembre 2023 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.

Pouvoirs : Virginie KOCH à Sylvie TARAGON, Virginie MIANI à Laurie FALCONNIER, Audrey VALLEZ à Anne-Laure GUILLET.

Absent excusé : Hervé BOUËDEC

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Monsieur Jean-François REVILLOUD est nommé secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

◆ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il concerne le Congrès des Maires, une délibération du Conseil Municipal étant indispensable pour identifier et rembourser les frais des élus qui participeront à ce congrès. Les membres du conseil Municipal ne voit pas d'objection à ajouter ce point en point 7.

1. Délégation de compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire – DEL 2023 34

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a déposé, à titre personnel, une demande d'urbanisme. Elle donne lecture de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et explique qu'un membre du Conseil Municipal, autre que l'adjoint ayant délégation du Maire en matière d'urbanisme doit être désigné pour prendre la décision.

Monsieur André QUILLOT se propose pour délivrer l'autorisation d'urbanisme à l'issue de la phase d'instruction.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

2. RPQS 2022 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable) – DEL 2023 35

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Elle précise que, malgré les travaux de renforcement et de renouvellement d'une partie du réseau d'eau potable, les pertes en 2022 ont été encore assez importantes. Une fuite, détectée tardivement, à côté de l'église de Clarafond, justifie ces chiffres.

Elle précise également que le compteur de la source, défectueux, a été remplacé en juillet 2022. Sur 2023, la commune pourra donc effectuer des mesures plus précises. Si les pertes sont toujours importantes, il faudra faire des recherches de fuite ou s'assurer que de l'eau n'est pas prélevée indûment.

Après présentation du rapport relatif à l'exercice 2022, le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé en 2021 de l'augmentation du prix de l'eau et programmé des hausses de prix régulières afin d'équilibrer le budget de l'eau. Une hausse a été appliquée en 2022 mais pas en 2023. Elle invite donc l'assemblée à réfléchir à ce sujet pour une prochaine réunion.

3. Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du CDG – DEL 2023 36

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la commune adhère déjà au service de médecine préventive du CDG 74, et qu'il s'agit de renouveler cette adhésion. Elle permet notamment aux agents de passer les visites médicales obligatoires tous les 2 ans.

Le Conseil Municipal accepte de reconduire cette convention à partir de 2023.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

4. Loyer du local communal « épicerie/pause gourmande » - DEL 2023 37

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'épicerie ont bien avancé. Les gérants ont commencé à communiquer sur les réseaux sociaux. Elle précise que l'ensemble de ces travaux est financé par les gérants. Elle renouvelle son souhait que les habitants s'approprient ce lieu afin qu'il devienne un lieu de rencontre et que le service proposé soit viable.

Madame le Maire souhaite avoir l'avis des membres du Conseil sur le montant du loyer à appliquer, et sur une période de gratuité afin de permettre au commerce de se lancer.

Elle propose un loyer de 500 € par mois.

Yves Leger fait remarquer que dans certaines galeries commerciales, le montant du loyer a un montant fixe et une part variable en fonction du chiffre d'affaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le tarif de 500 € mensuel.

Concernant la gratuité, les avis sont divers :

- 2 contre la gratuité : Laurie Falconnier (avec le pouvoir de Virginie Miani)
- 1 pour la gratuité d'1 ou 2 mois : Muriel Favre
- 6 pour la gratuité de 3 mois : Anne-Laure Guillet (avec le pouvoir d'Audrey Vallez), Joffrey Duboc, Yves Leger, Vivian Roussel, Eric Sogno-Lina
- 4 pour la gratuité de 6 mois : Sylvie Taragon (avec le pouvoir de Virginie Koch), Jean-François Revilloud, André Quillot.

Après en avoir débattu, à la majorité, une gratuité de 3 mois est retenue.

5. Actualisation des durées d'amortissement des immobilisations – DEL 2023 38

Madame le Maire rappelle que les immobilisations du budget eau sont déjà amorties par un système linéaire sans prorata temporis mais que la collectivité n'a pas de trace de délibérations déterminant les durées d'amortissement.

Elle propose donc de combler cette carence pour les immobilisations qui seront acquises ou intégrées à l'actif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Cet amortissement sera calculé sur le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises).

Elle propose d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

- Travaux réseaux d'eau : 60 ans
- Matériel roulant : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

6. Décisions modificatives – DEL 2023 39/40

Madame le Maire indique que, sur deux des budgets de la commune, des écritures de reclassement sont nécessaires afin de corriger des erreurs de saisies.

a. Budget principal – DEL 2022 39

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6817 / 042 : Dotations aux provisions	11 353 €	
D 6817 / 68 : Dotations aux provisions		11 353 €
Total fonctionnement	11 353 €	11 353 €
D 2152 : Installation de voirie		20 000 €
D 21848 : Autres matériels de bureau	8 000 €	
D 2313 : Presbytère		8 000 €
D 238 : Avances commandes immobilisations	20 000 €	
R 280415341 : Amortissements immobilisations	2.38 €	28 000 €
R 1381 : Amortissements subventions		2.38 €
Total Investissement	28 002.38 €	28 002.38 €

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

b. Budget eau – DEL 2022 40

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6061 : Fournitures non stockables	7 097 €	
D 6811 : Dotations aux amortissements		6 435 €
D 673 : Titres annulés (sur ex antérieur)		662 €
Total fonctionnement	7 097 €	7 097 €
R 28158 : Autres immobilisations		6 435 €
R 131 Subventions équipement	6 435 €	
Total Investissement	6 435 €	6 435 €

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

7. Congrès des Maires de France 21,22 et 23 novembre 2023 – DEL 2023 41

Madame le Maire demande si des membres du Conseil Municipal souhaitent se rendre au Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris les 21, 22 et 23 novembre 2023.

Deux membres du Conseil souhaitent y participer.

Madame le Maire rappelle que les frais de transport, de restauration, d'hébergement ainsi que le coût de la participation à la soirée de rencontre des élus seront pris en charge par la commune et remboursés sur présentation des factures.

La délibération sera prise en ce sens.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Virginie KOCH), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER (avec le pouvoir de Virginie MIANI), Jean-François REVILLOUD, Joffrey DUBOC, Muriel FAVRE, Yves LEGER, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

◆ Informations et questions diverses

- **Subvention amende de police** : pour les travaux de sécurisation du centre bourg, la commune a perçu la somme de 26 315 €.
- **Devis signés** : Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs devis signés
 - o Rannard TP : branchement AEP route de la Croisée pour 4 245 €

- Messier SARL : remplacement du plan de travail du bar + aménagement d'un placard dans grande salle des fêtes pour 3 950 €
- Guillaume Nivon : peinture et revêtement de sol dans un logement communal pour un montant de 5 940 €.
- **Salle des fêtes :**
 - Un réfrigérateur et un congélateur étaient installés dans le grenier de la grande salle des fêtes. Madame le Maire a demandé à l'association propriétaire des biens de les enlever, ces installations étant dangereuses et énergivores.
 - le coût des énergies, notamment de l'électricité, étant de plus en plus important, la question de l'arrêt de la chambre froide et des réfrigérateurs se pose. Eric Sogno-Lina précise qu'il est déconseillé d'éteindre une chambre froide. Jean-François Revilloud se renseigne sur la faisabilité et la rentabilité.
- **Parcelles OA 1333 et 2194 :** la commune souhaite préempter pour ces terrains afin de conserver la maîtrise du foncier à cet endroit. Le propriétaire actuel demande s'il est possible de créer des places de parking pour faciliter la vente de son habitation. Yves Leger demande si un échange de terrain est possible avec les voisins. Après discussion, les membres du Conseil proposent de se rendre sur place afin d'étudier la demande.
- **Chemin du Bois Jandau :** Il a été constaté que des véhicules stationnent sur la voie publique. Ils constituent une entrave à la circulation et un danger pour les automobilistes et les piétons. Madame le Maire va faire un courrier aux riverains concernés.
- **Eglise de Clarafond :** Madame le Maire a remarqué le stationnement de véhicules sur le parvis de l'église. Eric Sogno-Lina préconise d'installer des quilles amovibles. Il est également proposé de mettre en place un sens de circulation autour de l'église, les voies étant étroites. Il reste à déterminer quel sens de circulation sera le plus approprié. Vivian Roussel ajoute qu'il faudrait que le rond-point soit mieux matérialisé. Le Conseil approuve ces propositions.
- **Travaux de confortement des berges du Parnant :** Jean-François Revilloud informe que les travaux avancent bien et qu'ils devraient se terminer fin septembre. Il souligne l'excellent travail de l'entreprise RTM, maître d'œuvre.
- **Maison d'Assistants Maternelles :** l'inauguration de la MAM est prévue en 2 temps ;
 - Le 30 septembre 2023 à 11h00 où ont été conviés les élus, les financeurs, les entreprises qui ont participé au projet, les assistantes maternelles, les riverains et les jeunes parents.
 - Le 7 octobre 2023 de 10h à 12h où les clarcinois et clarcinoises seront invités à une matinée « portes ouvertes ».
- **AG AFN :** elle aura lieu à la Grande Salle des Fêtes le samedi 2 mars 2024.
- **Rencontre Associations/Commune :** l'évènement aura lieu le vendredi 13 octobre 2023 à 19h00. Il consiste à réunir toutes les associations et les élus afin d'échanger sur les dates de manifestations, les locations de salles, etc...
- **Sécurisation de la traversée de Clarafond :** Anne-Laure Guillet explique que les travaux de sécurisation ont pris du retard car des réserves concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs n'ont pas pu être levées, les entreprises n'ayant pas terminé certains ouvrages.
De plus, le maître d'œuvre a tardé à renégocier le prix des marchés avec les entreprises, et un nouveau projet avec la pose de feux intelligents attend le passage en commission devant le Conseil Départemental. Les travaux devraient redémarrer avant la fin d'année.
- **Ecluses Crêt du Feu et Arcine :** Monsieur Lellouche, habitant Arcine, a réitéré son opposition aux ralentisseurs.
Pour rappel, ces installations sont en place pour réguler la vitesse des automobilistes traversant Arcine et sécuriser le passage des riverains.
Jean-François Revilloud en profite pour souligner que la casse des séparateurs de voies qui matérialisent les écluses est importante et que ces aménagements représentent un coût pour la collectivité.

- **Eclairage public** : de nombreuses pannes ont été signalées. L'entreprise en charge des travaux a pu régler la plupart des problèmes. Madame le Maire souligne que les dysfonctionnements des lampadaires chemin de la Prêle et route des Marquisats sont le fait d'individus qui ont endommagé un coffret et qui ont disjoncté intentionnellement l'éclairage.
- **Diagnostic éclairage public** : le groupe de travail va se réunir en octobre afin de prioriser les interventions et voir sur quels lampadaires des horloges peuvent être installées.
- **Octobre rose** : une randonnée aura lieu le dimanche 15 octobre 2023 avec une collation offerte par la municipalité. Merci à nos fidèles sponsors « de Mèches avec Vous » et « Pizza U Bibù » pour leurs cadeaux offerts aux participants. Les recettes seront reversées à la ligue contre le cancer du sein de Haute-Savoie.
- **Fête des vergers du Salève et du Vuache** : cette traditionnelle manifestation automnale autour des vergers anciens se déroulera cette année sur notre commune, le dimanche 22 octobre 2023 de 10h à 17h. Laurie Falconnier au nom de Virginie Miani précise que cette journée sera conviviale avec un atelier de fabrication du jus de pomme, des animations pour les enfants, un marché de producteurs locaux, et 2 animations principales :
 - o La taille d'un arbre : un pommier dans le pré attenant au parking de la Maison Pour Tous
 - o La plantation d'un arbre ancien au verger communal.
 Pour l'occasion, et sur demande des organisateurs, les exposants pourront se garer au local technique.
- **Full Moon Party** : la Yaute Music Production réitère cette soirée en 2024. Rendez-vous le samedi 24 février 2024 pour un repas et des concerts.
- **Commémoration du 11 novembre** : la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale se déroulera sur la commune de Clarafond-Arcine. Nous vous attendons nombreux à cette occasion.
- **Fruitière, colonne eaux pluviales** : 1 aqueduc s'est effondré devant l'entrée d'une habitation. Des devis pour réparation ont été demandés pour une intervention rapide.
- **Stationnement** : Une zone bleue va être instaurée pour les places de parking du Dodécaèdre et les arrêts minute rue de la mairie. Pour rappel, ces places ne sont pas affectées aux résidents des immeubles qui ont leur propre parking chemin de la Prêle.
- **SMEBS** : le syndicat s'est réuni lundi 4 septembre 2023. Il s'inquiète quant au transfert de la compétence « eau » aux communautés de communes en 2026, mais la principale interrogation est la ressource en eau. Ce sujet est un vrai sujet d'actualité et chaque habitant doit y être sensibilisé.
- **Voirie** :
 - o **Installation miroir** : Vivian Roussel revient sur sa demande de pose d'un miroir sur le rond-point de l'entrée du village côté Chêne-en-Semine. Jean-François Revilloud précise que suite à une précédente demande pour l'installation d'un miroir au Crêt du Feu, le Département lui a répondu. Il cite le texte suivant : « Un miroir de rue peut être présent au niveau d'un carrefour où la visibilité est réduite, uniquement dans le cas où un régime de priorité avec obligation d'arrêt existe. C'est-à-dire, qu'un panneau de signalisation « Stop » (marquage au sol avec ligne blanche) est en place sur la rue du carrefour où la mauvaise visibilité entraîne l'utilité du miroir. Par ailleurs, sur la route où est implanté le panneau STOP, le trafic routier « doit être essentiellement local ». Des renseignements complémentaires seront pris pour savoir si cette réglementation s'applique également au rond-point.
 - o **Peillonex** : de l'eau provenant du fossé communal se déverse sur une propriété privée. Après visite sur place, Eric Sogno-Lina propose d'engager des travaux de drainage sur la route.
 - o **Chêne route des Marquisats** : la commune a fait intervenir des spécialistes afin de constater l'état du gros chêne. Il est dépérissant et présente un danger pour

les habitations et surtout pour les passants. La commune est en attente de devis pour son abattage.

- **MAM** : Muriel Favre demande si des assistantes maternelles agréées sont intéressées pour travailler au sein du local. Madame le Maire répond que toutes les assistantes maternelles de la commune ont été contactées et aucune n'est intéressée. En revanche, deux professionnelles de communes extérieures souhaitent exercer au sein de la MAM et vont déposer un dossier auprès de la PMI.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h48.

Le secrétaire de séance,
Jean-François REVILLOUD



Le Maire,
Sylvie TARAGON

